

Année 2006

Date de parution  
Janvier 2006

# JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Secrétariat de la Mairie

Horaires d'ouvertures

Lundi/Mardi

Vendredi

15h/18h

RAMASSAGE DES  
ORDURES  
MENAGERES

LUNDI  
MERCREDI  
VENDREDI

## VŒUX

2005 a été une année de travail intense. De nombreux chantiers ont été réalisés (voir ci-dessous).

2006 s'annonce aussi riche et diversifiée et verra la mise en route de projets divers liés à la culture, au patrimoine, au développement touristique, économique et à la qualité de la vie dans notre village.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons que ce soit une année pleine de santé, de solidarité, de citoyenneté, d'amour et de réussite pour nous, nos familles et pour notre magnifique cité. *Rose-Jane Sorria*

## LES PRINCIPAUX CHANTIERS DE 2005

**Ecole maternelle** : restauration complète de la cour (goudronnage), du hall de la cantine et de la salle de l'ATSEM (sanitaires, aménagement de placards, carrelage, peinture, électricité installation d'un sèche linge), de la cuisine (installation d'éléments de cuisine avec four, frigo, évier, eau chaude...) de la salle de cours, de la salle de motricité (électricité, plomberie, carrelage, peinture) et installation de jeux adaptés aux enfants.

**Logements communaux** : rénovation des logements du 34, rue Saint Jean

**Bastion de la Boucherie, Bastion du Dauphin, Bastion du Roi et fausses brayes Nord** : débroussaillage, rejointoiement au mortier de chaux de parapets de tir, calades, installation de grilles en fer forgé dans les bouches à canons, etc...

**Tours du Diable et du Portalet** : réfection des toits en tuiles canal

**Cimetière** : construction d'un ossuaire communal et d'un columbarium de 18 casiers

**Garages communaux** : changement de deux portes

**Statue St Jean** : restauration complète de l'original (et mise à l'abri) et copie en résine (installée dans la niche de la rue St Jean)

**Eau potable** : changement de 8 vannes dans la cité

**Station d'épuration** : achèvement de la station écologique dans la fausse braye avec plantation de ro-seaux macrophytes

## AMENAGEMENT DE LA PORTE D'ESPAGNE

La Fondation du Patrimoine a débloqué une subvention de 30 000 euros, bonifiée par 10 000 euros du Conseil Général des P.O, pour l'aménagement du sol sous et à proximité de la Porte d'Espagne. Le budget total de l'opération étant de 50 000 euros, il reste 7 500 euros ( soit 15%) à la charge de la commune, le solde de 2 500 euros ( soit 5% ) étant obligatoirement pris en charge par une souscription.

Le projet consiste à restaurer l'aspect initial de la porte d'Espagne, à savoir :

- décaissement du sol à l'extérieur pour faire apparaître le parement de marbre de la contrescarpe du petit fossé aménagé au XVIIIème siècle devant la porte. Ce fossé ne pouvant, pour des raisons de sécurité, pas être excavé, c'est par une différence de traitement du revêtement du sol qu'il sera matérialisé
- reconstruction du tablier en bois du pont-levis, avec réinstallation des deux bornes en marbre qui en protégeaient l'extrémité, et remise en place des deux chaînes. A noter que ce pont-levis n'a eu qu'une existence éphémère d'un demi-siècle tout au plus, avant d'être remplacé, vers le milieu du XIXème siècle, par un pont en briques qui existe toujours, mais est désormais enfoui sous le sol, l'ensemble du fossé ayant été comblé avant la fin du XIX siècle
- décaissement du sol dans l'épaisseur de la porte, afin de dégager et reconstituer la base des vantaux, aujourd'hui invisible.
- dégagement des deux puits dans lesquels descendaient les contre-poids métalliques, et mise en place d'une dalle de verre de protection
- traitement du revêtement du sol, et mise en place d'un éclairage adéquat
- installation d'un panneau explicatif

Tous ces travaux, dont les projets sont à l'étude, seront effectués avec l'accord et sous le contrôle de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Le résultat en sera spectaculaire. La porte d'Espagne réapparaîtra dans son aspect datant de la Révolution Française.

Comme indiqué plus haut, une souscription publique pour un montant de 5% minimum du budget global, c'est à dire 2500 € sur 50 000€, est exigée par la Fondation du Patrimoine. Afin de saisir cette opportunité exceptionnelle, la municipalité organisera prochainement , en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une souscription publique. Toutes informations à ce sujet seront communiquées, et une réunion publique permettra à l'architecte de présenter son projet à l'ensemble de la population, l'inauguration étant espérée d'ici cet été.

## CORPS DE GARDE DE LA PORTE D'ESPAGNE

Ce remarquable bâtiment possède une belle façade en pierre de taille, percée au rez-de-chaussée de deux arcades gothiques (XIIIème siècle) et, à l'étage, de deux fenêtres renaissance (XVIème siècle). Sa fonction consistait à abriter, depuis le Moyen Age, le détachement de soldats chargé de contrôler le passage par la Porte d'Espagne, contre laquelle il est accolé. Afin d'assurer l'accès de la garnison au chemin de ronde, il communiquait avec celui-ci par une porte aujourd'hui murée, mais néanmoins toujours bien visible.

En raison de sa position exceptionnelle à proximité de l'une des deux entrées principales de notre cité, la municipalité a décidé d'aménager le corps de garde pour y installer :

- d'une part (porte amont) le nouvel accès à la visite des remparts.
- de l'autre (porte aval) le bureau d'accueil et d'information touristique de l'OTSI.

Ces travaux devraient être réalisés d'ici l'été 2006. Ils sont évalués à un montant global de 97567€, sur lesquels la Municipalité bénéficie d'une subvention de 43 723.50€ au titre du programme Européen INTERREG III A « Patrimoine Fortifié et frontalier catalan » et d'une autre de 29 270,10 € du Conseil Général, l'une et l'autre obtenues par l'Association pour le Patrimoine Frontalier Catalan. Il reste 20% du montant global des travaux à la charge de la municipalité.

## ORDURES MENAGERES ET RECYCLAGE

Le tri-sélectif par apport volontaire porte ses fruits. En effet, bien que l'on puisse toujours faire mieux, la bonne volonté de chacun a permis que les taxes sur les Ordures Ménagères soient restées stables pour les villefrancois.

Ce n'est pas le cas de certaines des communes du Sivom, qui ont à subir parfois plus de 80% d'augmentation.

Le point noir, sur lequel il est urgent de réagir, est la prolifération de sacs type supermarché utilisés en sacs poubelles alignés sur les trottoirs, à la disposition des chiens errants, pour un épandage sur les chaussées.

L'image donnée est des plus affligeantes sans oublier les problèmes de salubrité, et la charge de travail complémentaire. Nous préconisons donc l'utilisation de poubelles fermées.

D'autre part, les sacs plastiques distribués en supermarchés sont désormais montrés du doigt, pour leur impact négatif sur l'environnement, en raison de la durée de leur dégradation. Afin d'y remédier, la commune, avec l'aide du SYDETOM, a acheté des sacs de type cabas, résistant et pratiques, l'objectif étant de minimiser l'utilisation des sacs plastiques pour les courses. C'est pourquoi vous trouverez joint à ce bulletin municipal un sac cabas offert par la municipalité.

## PROPRETE DES RUES

Tout le monde connaît le refrain, mais encore faut-il l'écouter : la propreté de nos rues est l'affaire de chacun d'entre nous. Cela vaut en particulier :

- pour les déjections canines : il est définitivement impossible de faire suivre chaque chien par un employé communal équipé d'une pelle et d'un sceau. En revanche, chaque maître responsable se doit :

\* de ne pas laisser divaguer son ou ses chien(s).

\* de l'(les) accompagner, équipé d'un sac Toutounet dont on rappelle que deux distributeur sont respectivement installés porte de France et porte d'Espagne.

- pour les miettes de pain, que chacun est libre de déposer dans sa cour ou sur son balcon. Mais il est demandé de ne pas les répandre sur la chaussée, où elles se transforment rapidement en une boue gluante et glissante.

## TRAVAUX SUR LA RN 116

Les travaux d'amélioration des conditions de circulation sur la RN 116 vont bon train. Ceux de la mise à quatre voies en amont de Villefranche sont en cours, et n'occasionnent aucune gêne pour nos concitoyens. Il n'en est pas de même du chantier de mise en sécurité de la route au niveau du barrage sur la Têt, face à la gare. Ces travaux qui doivent durer de 3 à 4 mois, ont nécessité la mise en place d'une circulation alternée, du lundi au vendredi, jour et nuit. La durée d'attente pouvant aller jusqu'à 10 minutes, il est conseillé à nos concitoyens de prévoir ce délai pour leurs trajets. La mise en circulation alternée ne devrait pas excéder 4 semaines, donc être terminée pour les vacances de février. Toutefois, après ce délai, des restrictions de circulation pourront encore avoir lieu ponctuellement, en cas de besoin impératif.

## DECOUVERTE DE VESTIGES ARCHEOLOGIQUES

A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, la destruction, sur ordre de Vauban, des deux cloîtres médiévaux de Villefranche (celui du couvent des Franciscains, à l'emplacement actuel du groupe scolaire, et celui du « campo-santo » de Villefranche, cimetière intra-muros situé entre l'église Saint Jacques et la « Funeraria » (actuelle Auberge Saint Paul) a permis de recycler quantité de pierres de taille, dont beaucoup sculptées. A la principale exception d'un curieux ensemble regroupé à la base du rempart nord, entre le pont Saint Pierre et le Bastion du Roi, autour de l'effigie de Saint François bénissant, la plupart de ces précieux vestiges ont été remployés, souvent tourné vers l'intérieur, quand ils n'étaient pas préalablement équarris à la masse. Mais d'autres pierres ont été dispersées dans tout Villefranche, et certaines reviennent de temps à autre au jour de la manière la plus fortuite.

C'est ainsi que les travaux actuellement en cours, à l'initiative de la municipalité dans la cour intérieure de l'Ancien Hôpital Militaire (travaux financés à hauteur de 16 000 euros, sur un total de 20000 euros, par la Fondation du Patrimoine et le Conseil Général), ont permis la mise au jour, début décembre, d'une base de colonne octogonale et de son chapiteau correspondant, l'un et l'autre utilisés comme support de crapaudines dans lesquelles tournaient les deux vantaux en bois d'une porte aujourd'hui disparue. A quelques mètres de là, c'est un autre chapiteau roman, jadis orné d'un délicat décor de palmettes, qui a été sauvagement retailé par les maçons de Vauban pour être intégré dans le seuil de la porte principale de l'ancien Hôpital. Sa face supérieure, polie pendant près de trois siècles par le piétinement, atteste de ce que fut cet usage.

Ces chapiteaux, ainsi que d'autres vestiges archéologiques découverts dans l'Ancien Hôpital, seront prochainement présentés dans le couloir d'entrée de celui-ci, lequel deviendra un mini musée lapidaire montrant à nos visiteurs la richesse du patrimoine de notre cité.

### Habitants de Villefranche de Conflent, vous êtes propriétaires d'un(e) ou plusieurs chat(te)s, cette information s'adresse principalement à vous.

Depuis cette année, en partenariat avec vos élus, notre association « La Font Del Gat » est intervenue sur votre village pour faire stériliser et tatouer les chats n'appartenant à personne.

D'où viennent-ils ces chats ?

Inutile de chercher bien loin, en majorité ce sont tout simplement les descendants de **votre chat ou chatte non stérilisé**.

Leur stérilisation et tatouage reste la seule alternative pour stopper la fourrière et éviter l'extermination des chats capturés non identifiés.

**La stérilisation et le tatouage** ne comportent que des avantages : plus de prolifération féline ;

Savez-vous qu'une chatte peut avoir deux à trois portées par an ?

Savez-vous qu'une portée compte en moyenne 3 à 5 chatons ?

Savez-vous que votre chat y contribue ?

fugue, marquage du territoire et bagarre entre mâles. Identifié, le chat ne peut être capturé par la fourrière.

Stérilisé, il reste un redoutable prédateur et continu à jouer son rôle dans l'environnement. Dans un village tel que Villefranche, il élimine les rats et autres rongeurs, chasse aussi les insectes tels que les cafards, scorpions etc...

Il est temps d'en finir avec les vieilles idées reçues, il est parfaitement inutile que votre chatte ait une portée avant sa stérilisation. Nous déconseillons la pilule (oubli, risque de cancer).

Il est intolérable que les chats fassent les frais de l'ignorance et de l'irresponsabilité de quelques personnes !

Sachez aussi que la loi stipule (article 276-2 – loi n°89-412 du 22 juin 1989 art 17 II Journal Officiel du 24 juin 1989 – Loi n°99-5 du 6 janvier 1999 art.12 Journal Officiel du 7 janvier 1999) « **Tout chaton donné ou vendu doit être tatoué par le cédant** »

Vous aimez les chats... ! Alors aidez-nous à gérer le problème de leur prolifération sauvage en favorisant la **STERILISATION**, et évitez-nous d'avoir recours à des méthodes plus répressives.

COMPTANT SUR VOTRE CIVISME

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOVEMBRE 2005

## MONOXYDE DE CARBONE UN GAZ INVISIBLE, INODORE MAIS MORTEL

Face aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), les pouvoirs publics et les professionnels se mobilisent et lancent une nouvelle campagne nationale de prévention et d'information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

### Santé : l'intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année, on recense environ 6 000 intoxications et 300 décès dont 150 d'origine domestique, dus au monoxyde de carbone, un gaz inodore, invisible mais mortel. C'est pourquoi, dès les premiers froids, une **nouvelle campagne nationale de prévention et d'information** est lancée par un groupe de partenaires associant les pouvoirs publics (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, Institut national de Prévention et d'Éducation à la Santé, Sapeurs-Pompiers, Commission de la Sécurité des Consommateurs, Institut de Veille Sanitaire), les distributeurs d'énergie, les professionnels de la filière énergétique (constructeurs, installateurs et professionnels spécialisés).

### La nouvelle campagne de sensibilisation 2005/2006

Une carte postale imprimée à 2 millions d'exemplaires pour sensibiliser le grand public et diffuser les conseils de prévention.

Une affiche imprimée à 100 000 exemplaires qui reprend le visuel et les conseils de prévention de la carte postale.

Un dispositif national de surveillance des intoxications au CO a été mis en place par l'InVS (Institut de Veille Sanitaire), et une application informatique unique a été développée à cet effet. Depuis janvier 2005, ce dispositif est un outil d'aide à la gestion (meilleure connaissance des circonstances, des causes et des conséquences pour la santé) et d'exploitation épidémiologique en temps réel.

### A savoir

C'est la mauvaise combustion des combustibles organiques : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane (utilisés pour des appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou le fonctionnement des moteurs : groupe électrogène, par exemple) qui produit du monoxyde de carbone, ce gaz inodore, invisible mais mortel. Les victimes lors d'une intoxication aiguë nécessitent des soins immédiats et hospitaliers lourds de type assistance respiratoire et oxygénation par caisson hyperbare. Ces accidents peuvent laisser des séquelles à vie.

### Deux conseils de prévention

- Faire entretenir les appareils de chauffage ou d'eau chaude et ramoner les conduits et cheminées par un professionnel qualifié.
- Veiller à entretenir les ventilations et à les laisser libres et dégagées.

### CONTACTS PRESSE

#### INPES

Sandra Garnier – Tél. : 01 49 33 23 06 – Email : sandra.garnier@inpes.sante.fr

Ministère de la Santé et des Solidarités - Direction Générale de la Santé

Laurence Danand – Tél. : 01 40 56 52 62 – Email : laurence.danand@sante.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire - Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles

Lieutenant colonel Eric Soupra – Tél. : 01 56 04 72 86 – Email : eric.soupra@interieur.gouv.fr

**VILLEFRANCHE CANDIDATE A LA LISTE DES SITES ET MONUMENTS  
INSCRITS PAR L'UNESCO AU « PATRIMOINE CULTUREL DE L'HUMANITE »**

L'UNESCO a entrepris une œuvre à la fois immense et exemplaire en matière de protection et valorisation du patrimoine culturel de l'humanité. Chaque année, au terme d'une enquête longue et minutieuse, quelques nouveaux sites et monuments (ou ensembles monumentaux) y rejoignent les pyramides d'Egypte, les temples d'Angkor, la tour de Pise ou, plus près de chez nous, le Mont-Saint-Michel, le château de Versailles, les châteaux de la Loire, le Pont du Gard ou le Canal du Midi. En 2005, c'est le quartier du Havre reconstruit après 1945 par les frères Perret, et les Beffrois du nord de la France, qui ont eu à leur tour l'honneur de ce label. Celui-ci n'apporte pas de crédits spécifiques, mais une notoriété internationale qui entraîne une très forte incidence touristique.

Monsieur Jean Louis FOUSSERET, Maire de Besançon, a pris l'initiative de proposer la candidature collective d'un certain nombre de villes rassemblées au sein du « Réseau des Sites Majeurs de Vauban ». La sélection a été opérée au terme d'une étude effectuée par le Ministère de la Culture et portant sur les 130 localités où Vauban est intervenu. Un classement a été établi, et la note maximum de 10/10, prenant en compte à la fois l'intérêt historique et technique des fortifications concernées, mais aussi leur état de conservation et la valorisation qui en a été opérée, n'a été attribuée qu'à trois communes : Mont-Dauphin, Neuf-Brisach et Villefranche-de-Conflent, ce qui rend, déjà, hommage aux efforts déployés par la Municipalité, mais aussi par l'Association Culturelle, REMPART Languedoc Roussillon et l'OTSI, depuis maintenant plus de trois décennies. Cette liste a été complétée par d'autres ensembles remarquables illustrant chacun un aspect particulier du génie de Vauban : Arras, Besançon, Blaye, Cussac-Fort-Médoc, Briançon, Camaret-sur-Mer, Breisach-am-Rhein et Saint-Martin-de-Ré, soit 11 communes au total, dont une allemande.

Pour constituer et porter ce dossier, une association a été constituée, qui se réunit régulièrement à l'Hôtel des Invalides, à Paris. Le Président en est M. FOUSSERET, et la Trésorière Mme SORIA, Maire de Villefranche de Conflent. Après une vaste campagne de promotion et de recherche de soutiens et parrainages, le dossier devrait être déposé courant 2006. Au terme de plusieurs mois d'examen, la décision devrait être connue au cours de l'été 2007, année du bicentenaire de la mort du Maréchal Vauban.

Les Villefrancois trouveront, joints à la distribution du présent numéro du « Journal de la municipalité »:

- une plaquette réalisée par l'Association des Sites Majeurs de Vauban

- une carte, à renvoyer directement au Réseau des Sites Majeurs de Vauban, ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie, laquelle fera suivre, avec possibilité (facultative) d'adhérer au Réseau en joignant un chèque de 50 euros. Mais les seules cartes de soutien, sans adhésion, seront les bienvenues, car elles attesteront de l'intérêt des Villefrancois pour cette exceptionnelle opération de promotion de leur cité.

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES

### OFFICE DU TOURISME

Depuis le 1er janvier 2006, la gestion de la visite des remparts, confiée depuis 1966 à l'OTSI, a été reprise par la municipalité, qui l'assure désormais directement. Le personnel correspondant a donc été transféré de l'OTSI à la municipalité, intégrant ce faisant la fonction publique territoriale en qualité d'agent du patrimoine. La troisième guichetière est restée à l'OTSI jusqu'à son prochain départ en retraite, fin avril. Le personnel de l'OTSI se limitera donc alors au seul délégué Nicolas PANABIERE, employé sous CDD d'un an, avec une aide de l'Etat équivalent à 85% de son salaire, pendant toute cette période.

Le rôle de l'OTSI redevient donc celui qui est, statutairement, le sien : l'accueil, l'information et la promotion touristique, à l'exclusion de toute activité commerciale (vente de billets d'entrée aux remparts, ou vente de produits dérivés, l'une et l'autre transférées à la municipalité). De ce fait, le budget de l'OTSI, à l'exception des cotisations des adhérents, sera désormais entièrement prise en charge par la municipalité.

Une liste de propositions en matière d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2006 sera donc présentée, en février, par le Conseil d'Administration de l'OTSI au Conseil Municipal. Ce qui aura été approuvé et financé ne pourra plus, par la suite, faire l'objet d'éventuelles extensions.

C'est pourquoi l'OTSI organise, **lundi 6 février à 18.15 heures** à la salle municipale de réunion « Jauffret », n°23 rue saint Jacques, une réunion-débat avec un point unique à l'ordre du jour : priorités en matière de

- affiches et dépliants
- expositions éventuelles
- participation éventuelles à des opérations d'animation et de promotion.

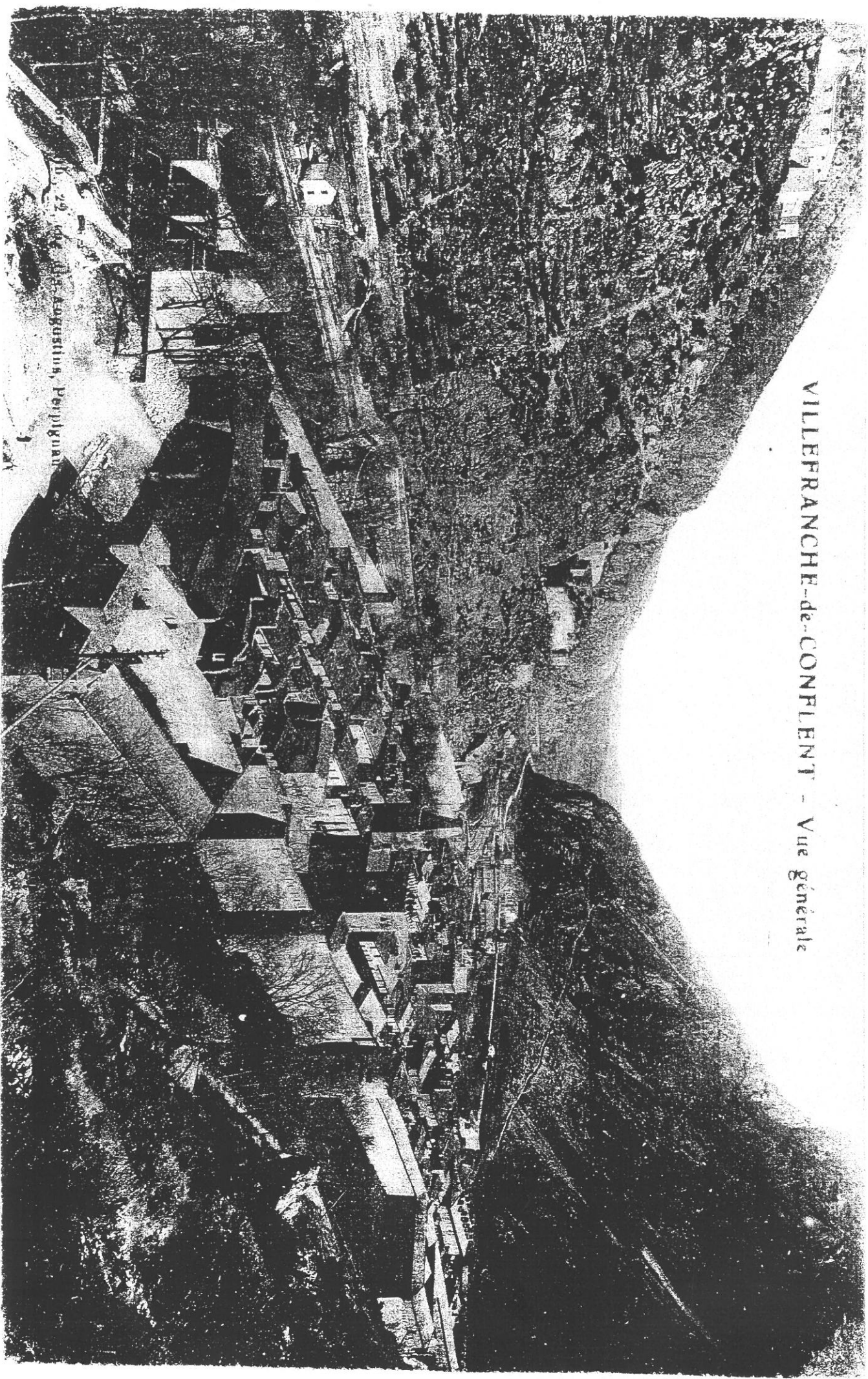
Toute personne désireuse d'apporter sa contribution à cette réflexion collective, mais dans l'incapacité de participer à la réunion du 30 janvier, est invitée à prendre contact avec Guy DURBET, Président de l'OTSI, au 06.63.82.11.03

### CALENDRIER DES PERMANENCES DE L'ASSOCIATION JOSPH SAUVY SERVICE D'AIDE A DOMICILE

A la Mairie de 9h à 12 h

Les vendredis, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2006. (Interruption des permanences pour les mois de juillet et août)

VILLEFRANCHE-de-CONFLENT - Vue générale



10. 22. 1906. de Augustus, Perpignan